rôle consistait à défendre les consommateurs, mais que lui, M. Pilloy ne pensait qu'à défendre ses intérêts ! M. Pilloy riposta en reprochant à M. Leroy de faire de la démagogie, ce à quoi le président de la Commission répondit qu'il ne cherchait qu'une seule chose : établir le plus équitablement possible le prix du pain.

La discussion ne dura que très peu de temps et fut seulement entendue des membres de la Commission consultative des farines qui furent très émus de l'incident.

LUX

VOIR EN DERNIERE PAGE

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Un cambriolage à main armée à Fouquières-lez-Lens

L'accusée est Giovanna Liagre, 24 ans, sans profession, demeurant à Fouquières-les-Lens. Voici les faits qui lui sont reprochés :

Rex Oswald avait recueilli chez lui, à Fouquières-lès-Lens, ses frères Edmond et Maximilien ainsi que la femme Liagre Giovanna ; tous se trouvaient au début de novembre 1925 sans ressources. Pour se procurer de l'argent, ils décidèrent d'aller à Tortefontaine voler une dame Fournier qui devait, pensaient-ils, avoir quelques économies.

La veuve Fournier, personne âgée, vivait seule dans une maison située un peu à l'écart du village ; Giovanna et Maximilien connaissaient la disposition des lieux et les habitudes de celle qu'ils se proposaient de voler.

Le 5 novembre 1925, à 6 h. 15, Rex Edmond, Rex Maximilien et Giovanna prirent le train pour Hesdin d'où ils gagnèrent Tortefontaine à pied ; au dernier moment, Rex Oswald avait refusé de les accompagner.

A leur arrivée, vers 18 heures, la nuit était déjà tombée. Giovanna resta dehors à proximité de la maison et les frères Rex pénétrèrent dans la cour. La fenêtre de la cuisine où se trouvait la veuve Fournier était faiblement éclairée, les volets n'avaient pas encore été fermés ; s'approchant sans bruit, les individus purent apercevoir la vieille dame qui, sans défiance, comptait de l'argent.

Au moment où la dame Fournier, une lampe pigeon à la main, prenait le couloir qui conduit à sa chambre pour aller placer son argent en lieu sûr, elle fut soudain assaillie par les frère Rex ; pendant que l'un de ses agresseurs la serrait à la gorge, l'autre lui assénait sur la tête des coups assez violents pour la faire tomber et perdre connaissance.

Après lui avoir pris le portefeuille qu'elle portait sur elle et qui contenait 400 francs, les frères la ligotèrent et la transportèrent dans sa chambre à coucher près de son lit puis ils fouillèrent la garde-robe où ils espéraient trouver de l'argent.

Leurs recherches ayant été vaines, ils se retirèrent, rejoignirent Liagre Giovanna et tous ensemble reprirent le chemin de la gare d'Hesdin.

La femme Fournier étant revenue à elle, se libéra de ses liens et gagna son lit.

Prise de peur elle n'osa appeler à son secours et c'est le lendemain matin seulement qu'on connut l'agression dont elle avait été victime.

Les coups reçus ne lui avaient occasionné que des blessures heureusement peu graves.

Les frères Rex ont pris la fuite et n'ont pas encore été retrouvés. Liagre Giovanna a été arrêtée le 14 novembre 1925 ; elle prétend n'avoir accompagné les frères Rex à Tortefontaine que pour les adjurer jusqu'au dernier moment de ne pas se livrer sur la veuve Fournier à des violences susceptibles de mettre sa vie en danger. Comme c'était elle qui connaissait le mieux les habitudes de la veuve Fournier et la disposition des dieux, il n'est pas douteux qu'elle a fourni aux frères Rex des indications qui leur ont facilité l'exécution du crime. Elle prétend ne pas avoir fait le guet.

Giovanna Liagre, 24 ans, sans profession, à Fouquières-lez-Lens, est condamné à **deux ans de prison avec sursis.**

Attentat à la pudeur

Alfred Ducrocq, 19 ans, garçon boucher, demeurant à Boulogne-sur-Mer est condamné **à un an de prison.**

Pour un franc vous pouvez gagner ce gros billet

* * *

Réclamez des billets de la Grande Loterie de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord à tous nos vendeurs et dépositaires. Gros lots : 50.000 francs et 10.000 francs. Nombreux autres lots importants.

La déclaration ministérielle

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le retour au scrutin d'arrondissement

Fidèles aux déclarations du précédent gouvernement, soucieux de ne pas éluder les indications formelles maintes fois réitérées par le suffrage universel, nous avons le devoir pressant de vous inviter à décider, dans le plus bref délai, le retour du scrutin d'arrondissement.

Pour le surplus, nous tenons pour valables tous les engagements pris par le précédent gouvernement dans l'ordre militaire, scolaire, administratif et social et nous affirmons notre ferme résolution de les réaliser.

Calme et stabilité

Il importe, par-dessus tout, d'aboutir. Le pays qui travaille a besoin de calme et de stabilité ; il s'est ému des désaccords trop prolongés et des crises trop fréquentes, il veut se sentir gouverner. Nous avons conscience de nos responsabilités, nous faisons appel à la collaboration étroite des républicains et à l'esprit de conciliation de tous pour consentir ce qui est indispensable à la sauvegarde de l'intérêt national. A vous de dire si vous êtes décidé à nous donner votre confiance et votre concours pour les solutions que les circonstances exigent et que le pays attend.

LA SÉANCE A LA CHAMBRE

C'est devant des tribunes combles et près de quatre cents députés que M. Briand fut hier la déclaration ministérielle du nouveau Cabinet.

Dès l'ouverture de la séance, M. Briand monte à la tribune et lit la déclaration dont on a vu le texte plus haut.

Celle-ci est écoutée d'abord dans le plus grand silence, la Gauche et une partie de l'Extrême-Gauche approuvent le passage relatif à la S.D.N.

La Gauche et M. Renaud Jean, communiste, applaudissent le passage relatif au retour au scrutin d'arrondissement ; enfin, les approbations partent d'un peu partout quand le Président du Conseil affirme que le pays a besoin de calme et de stabilité. La péroraison est applaudie par une partie du Centre et de la Gauche.

M. Ybarnegaray reproche à M. Briand d'avoir pris M. Malvy

M. HERRIOT donne lecture des interpellations et demande quelle date le Gouvernement propose pour les discuter.

M. BRIAND déclare qu'en présence des circonstances pressantes actuelles, le Gouvernement ne peut accepter que la discussion des interpellations sur la composition du Cabinet.

M. YBARNEGARAY, député de Droite, monte à la tribune pour développer son interpellation.

M. YBARNEGARAY reproche à M. Briand d'avoir souri aux socialistes et réservé ses rigueurs aux républicains modérés, qui étaient prêts à le soutenir.

L'orateur parle ensuite de la présence de M. Malvy dans le Cabinet, au milieu d'une Chambre bruyante, il rappelle les dernières phases de l'affaire Malvy. Il rappelle comment M. Malvy demanda lui-même des juges puis, il fait allusion au procès devant la Haute-Cour, cette Haute-Cour, dit-il, composée de sénateurs *fermement républicains, qui, pourtant, n'hésitèrent* pas à condamner Malvy à cinq ans de bannissement.

M. YBARNEGARAY. — « A l'heure actuelle, la présence de M. Malvy à l'Intérieur, c'est plus qu'une réhabilitation, c'est une glorification.

L'orateur souligne que nous sommes en guerre au Maroc et en Syrie et pourtant, M. Malvy a volé un ordre du jour demandant la paix à tout prix. Allez-vous, demande-t-il, vous rendre aux obligations de M. Malvy ?

M. PAINLEVÉ. — Nous n'avons jamais parlé de paix à tout prix.

M. YBARNEGARAY reproche à M. Briand de n'avoir pas constitué un ministère de large Union Nationale qui, seul, aurait pu sauver le pays, et déclare que ses amis de l'Union Républicaine et lui-même, voteront contre le ministère.

M. Briand justifie son choix

M. MALVY demande la parole, mais M. BRIAND le devance et monte à la tribune.

Le Président du Conseil déclare qu'il a hâtivement, mais librement composé son cabinet. Ce cabinet ne renferme pas toutes les nuances de la Chambre. Cette formule, possible pendant la guerre, ne peut plus être mise en pratique. Le pays donne l'exemple du calme, du travail : c'est la meilleure autorité que puisse espérer un gouvernement.

Le Président du Conseil en arrive aux attaques dirigées contre M. Malvy.

M. BRIAND. — J'ai eu M. Malvy dans mon cabinet pendant la guerre. Nous l'avons trouvé parfaitement adéquat à son rôle. J'ai trouvé qu'il avait admirablement rempli son devoir.

Ces paroles, applaudies à gauche, provoquent de vives protestations à droite.

M. BRIAND. — C'est un motif d'aimer davantage son pays, que de reconnaître une erreur, que de savoir qu'un homme est allé à un calvaire injuste. (Vifs applaudissements à gauche).

Le Président du Conseil répète que M. Malvy a été victime d'une erreur qui a été reconnue. Il dit que nombre de sénateurs lui ont déclaré que si les faits connus avaient été révélés, leur vote aurait été changé et que le verdict aurait été différent.

M. Briand parle de Genève et de la question financière

Parlant de son œuvre à Genève, après sa chute, M. BRIAND fait valoir qu'à Genève ce qui a été réalisé, c'est l'accord.

S'il y a eu un incident de procédure, il n'en est résulté nullement un désaccord. Tous les signataires de l'acte de paix ont manifesté cette volonté d'accord. La nouvelle affirmation solennelle qu'ils ont signée, en est la preuve.

Il dit qu'il a été remercié à Genève par l'Allemagne, d'autres pays et la Pologne et qu'alors, il a senti qu'il avait bien servi son pays.

Abordant ensuite la question financière, M. BRIAND annonce que le Gouvernement demandera dès demain les ressources nécessaires à l'équilibre du budget.

« Si vous ne les voyez pas, dit-il, vous rouvrirez une crise ministérielle et, ce faisant, vous aurez commis un acte qu'à l'avance je vous prédis désastreux. Si vous avez l'intention de renverser le Gouvernement, faites-le tout de suite. N'attendez pas le petit jour ».

La séance est ensuite suspendue.

La droite provoque M. Malvy

A la reprise M. Barillet, député réactionnaire, dans le but de provoquer un incident, parle des événements de 1917.

M. BARILLET : Les Anciens combattants se souviennent qu'après les excitations à l'indiscipline de 1917, il y a eu 970 condamnations dont 90 à mort, parmi lesquelles 25 ont été exécutées. Ces 25 ne seront jamais rendus à leurs familles malgré l'amnistie de M. Malvy, qui porte la responsabilité de leur mort. (Violentes protestations à gauche).

M. Malvy, en termes véhéments, repousse la responsabilité que M. Barillet veut faire retomber sur lui. « Je ne peux rester indifférent, dit-il à ces attaques perfides et odieuses (Applaudissements à gauche). Je ne peux accepter la responsabilité du sang qui a été versé pendant la guerre.

M. Malvy évoque son procès

M. Malvy, reprenant la parole, évoque les calomnies qui ne respectaient pas la barrière sacrée de son foyer (Applaudissements à gauche, bruits à droite).

M. MALVY. — Ces calomnies m'ont représenté sur tous les murs de France comme un traître et un assassin. Vous connaissez les faits abominables pour lesquels j'ai demandé à comparaître en Haute-Cour et vous savez qu'il ne s'est pas trouvé un seul sénateur pour me condamner sur ces accusations. Vous savez que je n'ai été condamné que sur des questions subsidiaires soulevées à la dernière minute et qu'on a fait ainsi de moi un bouc émissaire, pour me faire supporter des responsabilités qui étaient celles du haut-commandement (Vifs applaudissements à gauche. Tumulte à droite).

L'affaire de l'attaque du Chemin des Dames

M. MALVY a quelque peine à dominer les interruptions de la droite. Cependant, il arrive à dire que le plan de l'attaque du Chemin des Dames, qu'on l'avait accusé d'avoir livré, le haut-commandement savait que les allemands le connaissaient, et qu'ils l'avaient pris sur le corps d'un sous-officier tué.

Le haut-commandement savait que toute surprise était exclue de l'attaque (A droite on proteste violemment).

M. DE BAUDRY D'ASSON se fait rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. HERRIOT, avec solennité, rappelle la Chambre à la dignité.

M. MALVY, avec une émotion croissante, rappelle les efforts qu'il a faits pendant la guerre pour empêcher le sang français de couler, et il termine par une adjuration au Président du Conseil de le relever de son poste s'il est une gêne pour le Cabinet.

M. BRIAND. — Je ne suis pas un lâche.

M. MALVY. — Je demande alors à mes amis radicaux-socialistes de me témoigner leur confiance dans ma lutte contre la campagne anti-républicaine dans le pays.

M. Malvy est vivement félicité par ses amis lorsqu'il regagne son banc.

M. Malvy s'évanouit

M. FABRY, député de droite et lieutenant-colonel, au témoignage duquel il fait appel, se lève et déclare que le plan du Chemin des Dames a été réellement trouvé sur le corps d'un sous-officier français.

A ce moment, M. Malvy s'écroula littéralement à son banc.

L'angoisse de ses amis fut extrême.

M. Herriot, la voix tremblante suspendit la séance, tandis que les députés de gauche, reprochaient aux députés de droite leur impassibilité, en présence du drame qui se déroulait devant eux, on put craindre que l'indignation des gauches se traduisît par des rixes et des barrages d'huissiers se formèrent aussitôt dans l'hémicycle entre la gauche et la droite.

MM. Archimbaud et Uhry tentèrent en vain de franchir ces barrages derrière lesquels l'abbé Bergey tentait avec Duval Arnould et d'autres de leurs collègues à calmer la fureur des députés de gauche.

Les ministres s'arrêtèrent aussitôt derrière le ministre de l'Intérieur, emporté par les huissiers et des députés de bonne volonté.

" M. Malvy n'a pas trahi "

A 19 heures la séance est reprise et le lieutenant-colonel Fabry poursuit son discours :

« Nous sommes unanimes, dit-il, à regretter l'incident qui est survenu, alors que je disais ma conviction que M. Malvy n'avait pas trahi. Comme collaborateur du Maréchal Joffre, je dois également reconnaître que le Maréchal a toujours considéré M. Malvy comme un ami et un collaborateur.

M. Fabry, d'ailleurs, essaye d'atténuer l'aveu qu'il vient de faire en disant qu'il estime que M. Malvy n'a pas montré à l'arrière assez de vigilance.

M. Briand riposte de sa place avec tout le pathétisme que comporte l'incident. Il proteste à nouveau contre les calomnies qui ont été lancées contre M. Malvy lors de l'attaque du Chemin des Dames, puis il fait justice de l'accusation de forfaiture. Il se déclare responsable des incidents de la séance puisque c'est lui même qui a insisté auprès de l'actuel ministre de l'Intérieur pour qu'il accepte ce portefeuille, et il conclut tourné vers la droite : « J'ai horreur de la politique faite dans ces conditions là. »

La grande majorité de la Chambre, debout, acclame le Président du Conseil.

La confiance est votée

La Chambre est en présence de deux ordres du jour : L'un de M. Cazals, l'autre de M. Cachin. Le Gouvernement accepte l'ordre du jour Cazales. BLUM intervient et déclare que les socialistes étaient décidés à ne pas accorder leur confiance au Gouvernement, mais puisque le débat a laissé de côté les questions de politique générale et n'a porté que sur la personne de M. Malvy, ils voteront pour le Cabinet.

« Ce n'est pas pour nous, dit-il, seulement un devoir républicain, mais un devoir humain. »

RENAUDEL propose de flétrir les procédés de calomnie de la Réaction.

Cette adjonction est votée par 336 voix contre 164. L'ensemble de l'ordre du jour de confiance Cazals est adopté par 361 voix contre 164.

Il est ainsi conçu : « La Chambre, fermement résolue à soutenir une politique de paix et d'entente internationale, de justice fiscale et d'assainissement financier, fait confiance au Gouvernement pour assurer, dans le plus bref délai, le vote d'un budget en équilibre et pour réaliser enfin, la réforme militaire et les lois d'assurances si impatiemment attendues par la démocratie, etc... passe à l'ordre du jour ».

M. Briand avait posé la question de confiance.

L'addition de M. Renaudel était ainsi conçue : « La Chambre flétrissant les mesures de calomnie persistante dont usent la Réaction contre les républicains ».

La séance est ensuite levée.

Séance lundi pour la discussion de la loi de finances.

L'indisposition de M. Malvy

L'émotion a été très vive dans les couloirs de la Chambre à la nouvelle que le ministre de l'Intérieur avait été pris d'une syncope au cours de la séance et avait dû être transporté dans le Cabinet médical de la Chambre.

C'est là en effet, que M. Malvy reçut les soins que nécessitait son état et qui lui ont été prodigués par deux de ses collègues, le professeur Pinard et le professeur Chassaing, du Puy-de-Dôme. Il a d'ailleurs fallu une médication assez énergique pour le rappeler à lui tant avait été grande la commotion nerveuse qui a provoqué son évanouissement.

Il s'est trouvé, au surplus, que M. Herriot, président de la Chambre, s'était rendu auprès de lui pour lui donner l'accolade, M. Malvy a été repris d'une syncope nouvelle et s'est évanoui une seconde fois.

Aussi, sur l'ordre des médecins, les mesures les plus sévères ont-elles été prescrites pour assurer son repos et son isolement en attendant que son transport chez lui devint possible.

Lorsque la syncope qui le terrassa pendant la séance de la Chambre fut dissipée, M. Malvy fut reconduit à son domicile particulier, rue Cortambert.

Il y reçut les soins de son médecin personnel qui lui fit prendre immédiatement le lit.

Dans la soirée, l'état du ministre de l'Intérieur était aussi satisfaisant que possible.

La lecture de la déclaration ministérielle au Sénat

M. Pierre Laval, garde des Sceaux, a lu au Sénat la déclaration ministérielle. On en applaudit tous les passages.

Cette lecture est saluée d'applaudissements à gauche. On ricane quelquefois à droite, mais le passage relatif à la volonté du Gouvernement de rétablir le scrutin d'arrondissement est unanimement approuvé.

On a déposé de très nombreux rapports entre autres celui de M. Morand sur la question des loyers.

Le Sénat règle son ordre du jour, puis s'ajourne au mardi 23, à 15 heures.

Les séries remboursables de la rente 5 %

Il a été procédé au tirage au sort des deux séries de la rente 5 % amortissable qui devront être remboursées à partir du 1er mai. *Le sort a désigné les séries 109 et 289.* Les porteurs des titres sont en conséquence prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 1er mai prochain, aux caisses des trésoriers payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

LA VISITE A LILLE DE LA REINE DES BELGES

Voici le programme de la visite que la reine Elisabeth de Belgique fera à Lille, le dimanche 21 mars, programme qui modifie et complète celui que nous avons déjà publié :

1 h. 30. — Arrivée en gare du train royal. La reine est saluée par les autorités et passe en revue la compagnie d'honneur et les délégations place de la Gare. Le cortège se rend à la Préfecture par la rue Faidherbe, la Grand'Place, la rue Nationale, le boulevard de la Liberté, la place de la République.

2 heures. — La reine reçoit à la Préfecture les hommages du Conseil général, du Conseil municipal, de la Colonie belge et des enfants belges des écoles primaires de Lille, de la délégation présidée par le professeur Jeanselme de la Faculté de Médecine de Paris.

2 h. 20. — La reine quitte la Préfecture et se rend en toge à l'Université par le boulevard de la Liberté, la rue Jeanne d'Arc, la place du Temple, la rue Auguste Angellier.

2 h. 30 à 3 h. 30. — Séance solennelle de l'Institut des Sciences Sociales, salle des fêtes de l'Université, 9, rue Auguste Angellier.

3 h. 30. — La reine se rend à la Maison des Etudiants par la rue Jean Bart, la place Philippe Lebon, la rue de Valmy. Elle signe sur le *Livre d'or des Etudiants.*

3 h. 45. — La reine se rend à la Maison des Etudiantes, 9, boulevard Louis XIV, par la rue de Valmy, le boulevard de la Liberté, le boulevard des Ecoles, le boulevard Louis XIV. Elle signe sur le Livre d'or des Etudiantes.

3 h. 55. — La reine visite l'Institut Pasteur et écoute les explications du docteur Guérin sur la préparation du nouveau sérum antituberculeux des docteurs Calmette et Guérin.

4 h. 10. — Départ du cortège pour la Préfecture par le boulevard Louis XIV et le boulevard de la Liberté. Réception offerte par le Conseil général.

4 h. 50. — La reine rentre dans ses appartements.

5 heures. — Cortège vers la gare comme à l'arrivée.

Les Sociétés suivantes sont convoquées à une heure un quart, sur la place de la Gare: U.N.C., Fédération des A. C., Amis de Lille, Anciens du 162e, Anciens du Génie, Union des mutilés, réformés, veuves, orphelins de la guerre ; Fédération des Associations de combattants mutilés, Fédération départementale des groupements commerciaux du Nord.

LE ROMAN DE C. Z.

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Arrêté !

Le maréchal des logis Chaigneau compara les deux lettres ; il n'y avait pas de doute, toutes deux étaient bien écrites, par la même personne. Il fit écrire Calmeyn sous sa dictée, et non seulement l'écriture est semblable mais les mêmes fautes se reproduisirent aux mêmes endroits. Devant des présomptions aussi graves le maréchal des logis Chaigneau arrêta Calmeyn et le conduisit au parquet à Lille qui le fit écrouer. Ceci se passait le 17 février dernier.

Une troisième victime

L'affaire cependant ne devait pas s'arrêter là ! On apprit, en effet, qu'une dame R... de Saint-André qui fut emmenée en Belgique en même temps que les deux destinataires de ces lettres de chantage et y connut également M. C. Z. avait reçu une lettre anonyme contenant les mêmes menaces, rédigée dans les mêmes termes et exigeant 1500 fr. Cette dame qui tient avec son mari un estaminet à Saint-André n'était pas là quand la lettre arriva et ce fut son mari qui l'ouvrit. On devine la discussion qui suivit. Comme les deux époux s'échauffaient, des clients *entrèrent dans l'estaminet.* M. R... les servit et oublia la lettre sur une table. Sa femme s'en empara aussitôt et la jeta dans le feu ! Pourquoi ? Mystère !

Nouvelle accusation

Comme on murmurait à Saint-André que Calmeyn était au mieux avec la femme du maraîcher S... qui avait employé le maître-chanteur à son service, le maréchal des logis retourna chez elle et celle-ci pressée de questions finit par avouer qu'elle n'avait pas reçu seulement un lettre mais quatre et qu'elle soupçonnait Calmeyn pour les raisons suivantes :

Dans une de ces lettres le prétendu C. Z. annonçait qu'il allait se marier avec une jeune fille de Seclin, il demandait alors une somme de 1500 fr. pour prix de son silence, promettant de les rendre après son mariage. Mme S... ayant montré la lettre à Calmeyn qui semble bien être son confident, celui-ci lui répondit : « Ce mariage est peut-être vrai. Si vous voulez j'irai me renseigner à Seclin ». Il partit en effet, et revint quelques heures après disant que d'après son enquête ce mariage était exact et que Mme S... n'avait qu'à verser l'argent puisque C. Z. promettait de le rendre après son mariage. Il ajouta : « Payez donc et vous aurez la paix dans votre ménage ! » Il était impossible que Calmeyn ait pu aller à Seclin dans un laps de temps aussi court, et son insistance était singulière. Pour ces deux raisons Mme S... est persuadée que Calmeyn est l'auteur des lettres.

Le passé du maître chanteur

On dit à Saint-André que le maître chanteur qui était souvent chez le maraîcher même après qu'il eut quitté son service, aurait été inspiré par le récit que lui fit son ex-patronne de son évacuation en Belgique avec les dames V... et R... et de leurs relations avec le jeune C. Z. Il fut peut-être inspiré aussi par le récit du Bossu de célèbre mémoire. Quoi qu'il en soit, Calmeyn est individu peu intéressant qui tenta, il y a deux ans, d'enlever une jeune fille de Saint-André et fut condamné dernièrement à payer une pension mensuelle de 100 fr. à une autre jeune fille qu'il avait rendue mère. Depuis cinq mois, il ne travaillait plus et il avait trouvé ce moyen ingénieux pour se procurer des ressources !

Calmeyn sera jugé dans quelques jours. L'audience de ce procès nous révélera sans doute des choses fort intéressantes.

L'AFFAIRE DES FAUX BILLETS JUGÉE A LA HAYE

Dans l'affaire des faux billets de banque français le tribunal de La Haye a condamné les hongrois Jankovitch à trois ans de prison ; Marsowski et Markovitch à deux ans chacun de la même peine.

D'autre part, M. Schuler, chef de la fabrication des billets à la Banque de France, est attendu prochainement à Budapest.

Les 11 détenus dans l'affaire de falsification, qui devaient être remis en liberté, ont effectivement quitté la prison.

Le recours du parquet porte seulement sur l'annulation de la procédure, en ce qui concerne l'évêque Zadravecz et deux autres inculpés. Le parquet ne peut avoir de recours contre les mises en liberté.

LA VICTIME DU DRAME DE FERRIÈRES A PERDU LA RAISON

Mme Julienne Foré, victime du drame de Ferrières, près d'Amiens, le 28 février, est sortie de l'Hôtel-Dieu physiquement guérie ; mais elle a été conduite à l'asile départemental de Dury en raison de son état mental.

LES 5.000 FRANCS AUX TUBERCULEUX

Notre ami SAINT-VENANT, député du Nord, a exposé au Ministre des Pensions que l'article 198 de la loi des finances du 13 Juillet 1925, alloue aux victimes de la guerre pensionnées à 100 pour 100 pour tuberculose, et sous certaines conditions à remplir par les intéressés, une indemnité temporaire de 5.000 francs ; que ni cet article, ni le décret du 25 août 1925 ne stipulent que seules les victimes militaires de la guerre peuvent bénéficier de cette indemnité et que les victimes civiles en sont exclues ; que, cependant la Sous-Intendance Militaire de LILLE se refuse à attribuer aux victimes civiles pensionnées à 100 p. 100 pour tuberculose cette indemnité de 5.000 francs, motif pris de défaut d'instructions et demande au Ministre s'il ne pense pas qu'il y a là, étant donné les termes mêmes de l'article 198 une exagération de scrupules, qu'il y a lieu de supprimer dès que possible, afin que les civils victimes de la guerre, ne soient pas par surcroît à nouveau victimes des tergiversations administratives.

Il a reçu la réponse suivante :

« Les pensionnés « pour tuberculose » au titre de la loi du 24 juin 1919 (victimes civiles) peuvent prétendre à l'allocation de 5.000 francs instituée par l'article 198 de la loi de finances du 13 juillet 1925. En effet, d'une part, l'article 198 de ladite loi, paragraphe 1er parle de tout pensionné à 100 p. 100 et ne distingue pas entre les pensionnés civils ou militaires pas plus d'ailleurs qu'entre les pensionnés de guerre ou d'après guerre. D'autre part, l'article 198, paragraphe 2, de la même loi spécifie que l'indemnité de 5.000 fr. ne peut se cumuler avec l'allocation N. 5 bis attribuée aux grands invalides. Or, cette allocation N. 5 bis est servie aux grands invalides relevant de la loi du 24 juin 1919 aussi bien qu'à ceux relevant de la loi du 31 Mars 1919 ».

Une Expérience de Natalité

III. Les enfants coûtent cher

Pour résoudre un problème, il faut d'abord le bien poser.

Le premier point à éclaircir, c'était : « Pourquoi les naissances sont-elles si rares ? »

Nous avons causé avec nos ouvriers. Beaucoup nous ont dit : « Les enfants, ça coûtent trop cher ».

Après avoir fait le budget d'un ménage, nous avons trouvé qu'ils avaient raison.

Quand un ouvrier doit faire vivre sa famille avec sa seule paye :
marié, sans enfant, cela va bien ;
avec 1 enfant, cela va toujours ;
avec 2 enfants, c'est juste ;
avec 3 enfants, c'est dur ;
avec 4 enfants, ça ne va plus ;
avec 5 enfants, c'est la misère.

Pour un ouvrier qui n'a que sa paye : 1 enfant, cela va encore.

5 enfants, c'est la misère.

M. de La Palisse l'aurait dit : « Pour qu'une famille nombreuse se crée, il faut qu'elle puisse vivre ».

Michelin

EN DEUX LIGNES

Paris. — Agent arrêta attelage 3 chevaux emballés. Traîné sur 20 mètres ; il fut blessé.

— M. Stevens (Canada) rempl. M Ruault (France) au gouvernement de la Sarre.

M. Nintchitch, min Aff. Etrang. Yougoslavie et M. Skrzynski, président cons. polon. arrivés.

Biarritz. — On croit que Prince de Galles séjournera 2 mois Biarritz, mois prochain.

Lyon. — M Justin Godart, serait candidat élect. sénat du Rhône pour remplacer M. Gourju.

Avignon. — Le 8e Congrès National de l'Agriculture se tiendra à Avignon, du 29 Avril au 2 Mai.

Moscou. — Général Broussilov dont offensive 1916 fit 450.000 prisonniers est mort.

New-York. — M. Coolidge aurait ajourné date indéterminée conférence désarmement naval.

Dernière heure

La clôture des travaux du Conseil de la S. d. N.

Le Conseil de la S. d. N. a clos ses travaux hier soir. Il discuta notamment, au cours de la journée les questions relatives au bassin de la Sarre. Paul Boncour remplaçait M. Briand.

En raison de l'entrée en service au 31 mars de 250 gendarmes, la commission a demandé au gouvernement français, le retrait du bataillon de chasseur à pied à Sarrebruck.

Le gouvernement français en accédant à la demande de la Commission précise que l'évacuation du reste des troupes stationnées dans la Sarre se poursuivrait ensuite par échelons.

La conférence préparatoire du désarmement a été fixée au 17 mai ; elle aura lieu à Genève.

FEUILLETON DU 19 MARS 1926. — N° 69

Pauvre Petiote

Par Paul d'Argenmont

Cette fortune dont elle a hérité est celle de Pedro Malgar, mort dix-huit mois environ après son retour à la Guadeloupe.

Le pauvre homme, en effet, n'a pu se consoler de la mort de la comtesse de Lignières ; cette dernière catastrophe l'a anéanti, car elle lui enlevait son suprême rêve de bonheur, celui que Germaine elle-même avait édifié de ses mains pour lui avant de mourir : la possibilité d'avoir enfin une famille autour de lui, d'être aimé et soigné par Bérengère et ses enfants, d'avoir les yeux fermés par eux quand viendrait le dernier sommeil.

Peu à peu une sorte de douleur concentrée et persistante s'était emparée de lui, ses forces jusque-là si robustes ont décliné insensiblement et une consomption lente l'a enlevé en peu de temps.

Il s'est éteint en faisant du bien, les regards tournés vers ce pays qui lui avait pris tout ce qu'il aimait mais dans lequel demeurait encore sa chère Viviane aux longs yeux doux, la vivante image de Germaine, cette fée tant adorée de la villa des Palmiers.

Et Bérengère disparue, et sa fille perdue, c'est à la marquise de Beaujeu que Pedro Malgar a laissé son immense fortune.

Hélas ! il n'était que temps que de l'or bien liquide vint tomber dans les coffres de l'hôtel de Lyesse.

En effet, Godefroy, soit par mauvaise chance, soit par incurie, avait engagé dans des affaires de spéculation des capitaux qu'il n'avait point retirés au moment opportun. Peu à peu l'engrenage terrible de la dégringolade l'avait pris et saisi ; sa fortune, une fortune cependant considérable, en avait reçu la plus profonde atteinte.

Quand Pedro Malgar mourut, le crédit de la maison de Lyesse commençait à être sérieusement atteint ; l'hôtel de la rue Barbet-de-Jouy était hypothéqué ; on parlait de vendre la terre de Normandie, et, chose plus cruelle pour Godefroy dont l'orgueil était la vie même, on songeait à réduire considérablement le train de maison.

A la mort du créole, Manuel de Beaujeu, qui avait donné sa démission de secrétaire d'ambassade, et dont le caractère déjà si froid et si hautain était devenu tout à fait inabordable, proposa à son beau-père de partir pour la Guadeloupe.

Là, il recueillerait, disait-il, la fortune de Pedro Malgar, s'occuperait de la liquidation des affaires pendantes, les réglerait et reviendrait en France avec une situation nettement établie.

Il insista, affirmant qu'il ferait aussi bien et plus vite que n'importe quel homme de confiance.

Le duc de Lyesse ne demandait pas mieux que d'accéder au désir de son gendre.

La seule idée qu'une séparation serait douloureuse pour sa fille l'arrêtait et l'empêchait d'accepter.

Car Viviane, malgré ses douleurs, s'étudiait plus que jamais à cacher à son père ses relations si pénibles avec le marquis.

Elle y parvenait en partie. Il semblait pourtant à M. de Lyesse que depuis la mort ou plutôt la découverte de la mort si cruelle de Bérengère, un grand changement avait eu lieu chez la jeune femme.

Était-ce la catastrophe terrible qui avait bouleversé leur vie à tous qui seule l'avait opéré ?...

Avec quelle angoisse Godefroy se le demandait en voyant auprès de lui cette Viviane si peu semblable à celle qu'il avait connue jusque-là, silencieuse, taciturne, désespérée, avec ses grands yeux tragiques et sombres qui semblaient manger tout ce pâle visage aux lèvres douloureuses, comme celui d'un être dont l'âme serait à jamais brisée !...

Était-ce sa fille, si douce et si bonne, si pleine de grâces charmantes, d'une humeur si égale et si enjouée, cette jeune femme concentrée qui devenait indifférente à tout ce qui n'était pas son chagrin, et au fond d'elle-même soupçonnait évidemment tout ce qui l'entourait ?

Un soir, Viviane en rentrant au salon, surprit une conversation qui avait lieu pour la vingtième fois peut-être, entre le duc et Manuel.

— Demandez à votre femme sa procuration, disait Godefroy à son gendre.

— Je n'ose pas, répondit celui-ci.

Un éclair passa dans les yeux de la marquise, mais s'éteignit aussitôt.

— Qu'est-ce que vous n'osez pas, monsieur le marquis ? demanda-t-elle en même temps à son mari.

Celui-ci tressaillit comme si une décharge électrique l'eût touché.

Il se retourna, et à l'aspect de Viviane plus blanche qu'un spectre dans ses vêtements noirs, il parut éprouver une sorte de terreur.

Ce fut le duc de Lyesse qui, avec beaucoup de ménagements, expliqua à sa fille leur situation gênée que venait améliorer cet héritage de Pedro Malgar et aussi l'urgence qu'il y avait à faire rentrer cette fortune en France le plus tôt possible.

— Alors, mon père, dit-elle très grave, que décidez-vous ?

— Voilà : ton mari propose d'aller aux Antilles liquider lui-même la situation, ce qui éviterait les lenteurs des hommes d'affaires, les mêmes dans tous les pays.

— C'est une bonne idée, répondit la marquise de plus en plus sérieuse, il peut la mettre à exécution.

— Et... tu consentiras à laisser ainsi partir Manuel ?

— Certainement.

— Sans l'accompagner ?

Elle eut un étrange sourire et dit :

— Je sais faire des sacrifices !...

Au bout de quelques secondes, elle ajouta avec une singulière insistance :

— Mais ceci ne m'explique pas ce que vous n'osiez pas me demander quand je suis entrée, monsieur le marquis ?

Il se décida tout à coup et lui répondit :

— Pardonnez-moi, chère amie, j'ai horreur de parler de gros sous, et tout ce qui touche aux question d'intérêt me répugne horriblement : ce qui m'ennuie dans ce moment-ci, c'est qu'il me faut votre procuration.

— Pourquoi faire ?

— Mais pour toucher l'héritage de M. Malgar, qui est à vous personnellement.

— Ah ! n'êtes-vous pas mon mari, et par conséquent le maître de ma fortune ?

— Non, une clause de notre contrat de mariage vous laisse au contraire l'administration et la disposition de vos biens.

Elle parut réfléchir.

— Je vous donnerai cette procuration, dit-elle au bout de quelques minutes, et vous pourrez partir quand vous voudrez.

Manuel tira un panier de sa poche

— Voici une feuille timbrée, dit-il. Veuillez tracer au bas, tout à fait au bas : « Bon pour pouvoirs », avec votre signature, cela suffira. De cette façon, ma chère Viviane, la formalité sera remplie et nous n'aurons plus à parler de ces ennuyeuses choses.

Mais, au grand étonnement de M. de Beaujeu, la jeune femme repoussa la feuille de papier timbré.

— Non, dit-elle, je ne donne pas ainsi ma signature à personne, pas même à vous, monsieur le marquis. J'irai demain chez Me Caron, le notaire de notre famille ; c'est lui qui a fait le testament de M. Malgar avant le départ de Paris de notre pauvre parent, j'ai besoin de causer avec lui.

— Et la procuration ?

— Je vous la rapporterai faite, rédigée et signée de chez Me Caron.

Une flamme passa dans les claires prunelles du marquis ; personne ne la vit.

Godefroy, fort embarrassé de la conversation, tisonnait le feu. Viviane arrangeait un nœud de sa robe de deuil, voulant conserver les apparences d'une grande liberté d'esprit.

Quand elle releva les yeux sur son mari, celui-ci était déjà redevenu maître de lui et la regardait en souriant.

— Comme vous voudrez, marquise, lui dit-il, je suis et resterai le plus dévoué de vos serviteurs ; de cela, je v